

PROGRAMME DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Certificat d'autorisation

Types de travaux autorisés

**Loi et Règlement sur les appareils sous pression
(L.R.Q., chapitre A-20.01)**

Valide du : 2006-09-22 au 2009-04-04

Adresse :

Le Groupe Simoneau inc.
1541, rue de Coulomb
Boucherville (Québec)
J4B 8C5

**NUMÉRO D'AUTORISATION
16-R-6**

A démontré à la satisfaction de la Régie du bâtiment du Québec l'implantation de son programme de contrôle de la qualité et peut se prévaloir de l'article 26 du Règlement sur les appareils sous pression. L'entreprise est autorisée à effectuer les travaux mentionnés dans ce certificat.
Le titulaire s'engage à respecter son programme de contrôle de la qualité ainsi que la Loi et le Règlement sur les appareils sous pression.

- Installation de nouveaux éléments non soumis à la pression;
- La reconstitution par soudage des parties corrodées dont l'épaisseur ne dépasse pas la plus petite valeur de 25% de l'épaisseur nominale ou un maximum de 12,5 mm (1/2 po.). De plus, la surface ne doit pas excéder un cumulatif de 64 000 mm² (100 po.²);
- L'ajout par soudage, d'une couche résistante à la corrosion dont la surface ne doit pas excéder un cumulatif de 64 000 mm² (100 po.²);
- Réparation par soudage des fissures dont la longueur cumulative ne dépasse pas 200 mm (8 po.).

Ce certificat peut être retiré en tout temps et sans préavis dans le cas où l'une des conditions au programme de contrôle de la qualité ne serait pas respectée.

Approuvé par : JEAN DENESCHAUD

Signature : *J. Deneschaud*

Date : 26 SEPTEMBRE 2006

Régie
du bâtiment

Québec



D-078cert(2005-04)